

PROCES-VERBAL DE DESACCORD NAO COMMUNAUTE BPCE 2021

Conformément aux articles L.2242-1 et suivants du Code du travail, une négociation s'est engagée entre la Direction et les organisations syndicales représentatives au sein de la Communauté BPCE.

Dans ce cadre, les informations nécessaires à cette négociation ont été fournies le 20 janvier 2021 et présentées le 25 janvier 2021 à savoir :

- Eléments de contexte (évolution mensuelle de l'inflation, périmètre de l'analyse)
- Egalité professionnelle F/H (taux de féminisation des effectifs CDI, de l'encadrement, différentiel de salaire annuel moyen, répartition des effectifs CDI par niveau de classification)
- Indicateurs clés sur le recrutement,
- Evolution des effectifs,
- Point sur l'emploi et les salaires par classification (évolution des effectifs CDI, évolution des salaires théoriques annuels moyens par classification et par tranche).

Des éléments explicatifs complémentaires ont été apportés au cours de la réunion du 8 février 2021.

Il a été rappelé par la Direction :

- le contexte de crise sanitaire et économique de l'année 2020 mais également le travail réalisé par les collaborateurs en cette période difficile et leur adaptation au travail à distance,
- conscient de ces éléments, les entités concernées n'ont pas sanctionné leurs budgets de reconnaissance de la performance. Le budget consacré aux augmentations individuelles au sein de BPCE SA a été fixé à 1% et dans des proportions équivalentes au sein du pôle SEF selon les résultats des entreprises et leur activité,
- le niveau d'inflation stable, sans conséquence sur le pouvoir d'achat,
- la prise en compte du maintien du niveau de l'activité commerciale, de la montée du coût du risque et de la réduction des coûts opérés par les réseaux.

Trois réunions de négociation se sont tenues les 25 janvier, 8 et 22 février 2021.

Au cours de ces réunions, les parties ont échangé sur les propositions faites par chacune d'entre elles.

A la suite de ces réunions, les parties ayant évoqué les thèmes des NAO, ne sont pas parvenues à un consensus.

En conséquence, le présent procès-verbal de désaccord est établi en application des dispositions de l'article L. 2242-5 du code du travail.

1 - PROPOSITIONS RESPECTIVES DES PARTIES EN LEUR DERNIER ETAT

1.1 Proposition des organisations syndicales

Propositions de la CFDT

La CFDT a fait valoir les propositions suivantes :

- Augmentation générale pour tous
 - o A hauteur de 350 €
 - o rétroactive au 1er janvier 2021
- Moyen de communication des OSR spécifique à cette négociation

Propositions du SNB

La SNB a fait valoir les propositions suivantes :

- Augmentation générale pour tous
- A compter du 1^{er} janvier 2021
 - o A hauteur de 1%, avec un plancher de 700 € et un plafond de 1.000 €

Propositions de l'UNSA

L'UNSA a fait valoir les propositions suivantes :

- Augmentation générale pour tous
- A compter du 1^{er} janvier 2021
 - o A hauteur de 450 € bruts pour les salaires jusqu'à 60.000 €
 - o A hauteur de 300 € bruts au-delà
 - o Demande d'une mesure plancher a minima.

1.2 Propositions de la Direction

Les propositions de la Direction ont été les suivantes :


- une revalorisation de 0.5% du salaire de référence des salariés dont le salaire annuel de base est inférieur ou égal à 42.000 euros bruts
- revalorisation versée sur la paye de mars 2021 avec effet rétroactif au 1er janvier 2021, sous réserve que le salarié soit présent à l'effectif à la date du versement.
- revalorisation proratisée en fonction du taux d'activité, en cas de travail à temps partiel.

2 - MESURES UNILATERALES

La Direction n'entend, à ce jour, prendre aucun engagement unilatéral sur les questions soumises à la négociation.

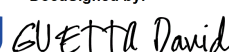
Fait à Paris, le 23 mars 2021

Pour la direction de BPCE SA et les entreprises entrant dans le périmètre de la négociation, représentées par Monsieur Philippe BAILLY, Directeur des ressources humaines de BPCE SA, agissant pour leur compte

DocuSigned by:

 BE7813039E974B5...

Pour la CFDT :

Pour le SNB-CFE/CGC :

DocuSigned by:

 FEA5A556643445A...

Pour l'UNSA

Annexe 1 : Entreprises de la Communauté BPCE comprises dans le périmètre de la négociation

BPCE SA,
BPCE Financement,
BPCE Factor,
BPCE Lease,
BPCE Car Lease,
Compagnie Européenne de Garanties et Cautions « CEGC »,
Société Centrale pour le Financement de l'Immobilier « SOCFIM ».
BPCE Solutions Immobilières
BPCE Expertises Immobilières
SEREXIM